

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 18 juin 2021 a approuvé le projet de lotissement concernant les parcelles de terrain sises à Mondercange, au lieu-dit « rue de Limpach », inscrites au cadastre de la commune de Mondercange, section B de Mondercange sous les numéros cadastraux 167/4335, 168/4336 et 70/4722, d'une contenance d'environ 12a1ca.

Ce règlement communal est déposé à la maison communale au service « aménagement communal » conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 21 juin 2021

la secrétaire


Nadine BRACONNIER

le bourgmestre


Jeannot FÜRPASS